

Les cahiers
de l'Observatoire
février 2016

N° 1

IAE et handicap, cap ou pas cap ?



la fédération
des entreprises
d'insertion

Efficacité économique,
finalité sociale

Pourquoi la fédération des entreprises d'insertion, qui a déjà fort à faire avec le sujet « insertion », s'est-elle embarquée dans une enquête sur les liens avec le secteur adapté ?

Par intuition d'abord, car au-delà du cousinage au sein de la famille ESS, les modèles de l'entreprise d'insertion et de l'entreprise adaptée ont pour ADN commun l'entrepreneuriat à finalité sociale et sont sur le terrain bien plus en interaction que ce que pourrait laisser supposer une réglementation qui les sépare. L'enquête¹ le démontre : ces deux mondes ne font pas que coexister, ils font affaire ensemble, construisent des parcours pour leurs salariés d'un secteur à l'autre, développent des actions communes/mutualisées de formation et d'accompagnement.

Par volonté ensuite, pour se nourrir des expériences réussies avec ce cousin éloigné qui se révèle proche. Les relations développées avec le secteur adapté et la question de l'insertion durable des personnes en situation de handicap peuvent alimenter la réflexion sur le projet social, l'accompagnement, la formation... des salariés en situation d'exclusion. En regardant un peu ailleurs et un peu autrement, c'est notre métier qu'on peut questionner et améliorer.

Par ambition enfin, pour tisser des liens plus forts avec les entreprises adaptées, pour que nos projets communs se développent. La fédération des entreprises d'insertion et l'Unea partagent une vision ouverte de leur secteur, qui peut se développer en prenant appui sur de nombreux territoires où le terreau solidaire et entrepreneurial est fertile. Au-delà de chaque initiative, de chaque entreprise, il y a une ambition à faire fructifier les coopérations, et chaque réseau doit jouer sa partition pour y œuvrer de conserve.

¹ Enquête réalisée du 17 juillet au 18 septembre 2015, auprès d'un panel de structures d'insertion et du handicap.

Entreprise d'insertion et entreprise adaptée : deux modèles d'entreprises proches

Au-delà de leur finalité identique, l'insertion des personnes - en difficulté sociale et professionnelle pour les entreprises d'insertion, en situation de handicap pour les entreprises adaptées – les EI et les EA ont d'autres points communs.

Spécificités de l'EI :

- Publics en situation d'**exclusion**
- **63 %** de sorties dans l'emploi et la formation
- **10 080 €** par ETP de financement de l'Etat pour les entreprises d'insertion (EI) et 4 284 € par ETP pour les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) + part modulée (de 0% à 10% du montant/ETP)
- **20 605** postes annuels financés
- **63%** des entreprises sous statut commercial

Similitudes des modèles EI et EA :

- **Contrat de travail de droit commun** pour les salariés
- Code du travail et **conventions collectives** pour l'entreprise
- **Ressources provenant majoritairement des biens et des services produits :**
 - EA : 72% de CA et 28% d'aides
 - EI : 83% de CA et 17% d'aides
- Positionnés **dans de nombreux secteurs d'activités**

Spécificités de l'EA :

- Publics en situation de **handicap**
- **2%** de sorties vers l'emploi ordinaire
- **14 000 €** par ETP de financement de l'Etat + subvention spécifique (1 800 € par salarié en moyenne)
- **22 036** postes annuels financés
- **40%** des entreprises sous statut commercial

Coopérations entre IAE et handicap : mirage ou réalité ?

Coopérer avec d'autres pour développer son business

62 % des EI/ETTI **développent des coopérations économiques** avec des structures de l'IAE et du handicap

38 % des EI/ETTI **développent des coopérations économiques** avec les structures du handicap



Estimez-vous que la coopération économique entre structures de l'IAE et du handicap est à :



Coopérer avec d'autres pour fluidifier les parcours

63 % des EI/ETTI **développent des coopérations sociales** avec les structures de l'IAE et du handicap

81 % des EI/ETTI **accompagnent des salariés en insertion** vers l'obtention RQTH*








Les coopérations développées par les entreprises d'insertion traversent tous les secteurs d'activités, on retrouve les services aux entreprises, le travail temporaire, les déchets, le bâtiment et les espaces verts. Les activités de nettoyage des bureaux et d'entretien des espaces verts sont toutefois davantage citées dans l'enquête, une spécificité cohérente puisque les espaces verts (jardinage, entretien), la propreté/l'entretien de locaux ou la logistique/le conditionnement sont des secteurs plutôt traditionnels des entreprises adaptées.

*RQTH : Reconnaissance de la Qualité du Travailleur Handicapé

IAE et handicap, les raisons d'une coopération assumée

EI et EA au diapason : les 5 raisons de leur coopération économique

Quelles sont les raisons qui vous ont amené à développer une coopération économique entre EI et EA ?

	Développer la complémentarité de vos compétences	65%
	Dégager une force collective auprès des partenaires	49%
	Accéder à de nouveaux marchés	39%
	Réaliser des économies d'échelle (achats mutualisés, gestion mutualisée des compétences)	31%
	Innover, expérimenter, prendre des risques	22%

Les statistiques sont issues de la moyenne des réponses données par les EI et les EA



TÉMOIGNAGE : le vrai plus d'être EI-EA

Presta Terre - Les Jardins d'Altair, entreprise d'insertion de maraîchage biologique et de prestations de services agricoles, accueille, depuis sa création en 2006, des salariés en insertion dont certains profils relevaient parfois du secteur protégé.

Son dirigeant, Luc de Gardelle, face à ce constat et aux demandes de ses clients sur l'obligation d'embauche de travailleurs handicapés crée, en 2008, une entreprise adaptée, Prodea, sur l'activité de manutention.

Il nous raconte pourquoi et comment.

« On a tout intérêt à travailler ensemble, la coopération est aussi une question de performance économique »

« Les modèles de l'entreprise d'insertion et de l'entreprise adaptée ont des similitudes de positionnement sur le marché et d'accompagnement des publics, c'est pourquoi nous avons décidé très vite de monter un groupement d'intérêt économique (GIE) pour mutualiser certaines fonctions entre les deux entreprises, comme un comptable, un responsable RH, une assistante de direction ou des accompagnateurs socioprofessionnels. Si le GIE facilite les liens entre les deux entreprises, chacune garde cependant ses spécificités, c'est tout le sens de notre engagement au quotidien ! La possibilité de mutualiser des postes d'accompagnement par le biais du GIE a permis de composer une équipe pluridisciplinaire performante et de répondre à un plus grand nombre de problématiques sociales et professionnelles communes.

Leurs missions d'accompagnement social vers l'emploi et dans l'emploi demandent d'adapter les partenariats économiques et institutionnels. Après des partenaires économiques, notamment des entreprises grands comptes qui ont développé une politique d'achats socialement responsables, la coopération entre entreprise adaptée et entreprise d'insertion est un vrai plus dans le partenariat. L'entreprise adaptée permet d'apporter l'assurance et la sécurité d'une entreprise établie avec des salariés en CDI mais un fonctionnement plus rigide et l'entreprise d'insertion apporte la souplesse et la réactivité nécessaires pour répondre à la hausse des exigences des clients, c'est la force collective des deux modèles ! ».

El et EA : top 3 de leur coopération sociale

Quelles sont les raisons qui vous ont amené à développer des pratiques sociales entre El et EA ?



Les statistiques sont issues de la moyenne des réponses données par les El et les EA

TÉMOIGNAGE : intérim d'insertion et handicap : de l'audace et de la qualité pour démystifier



EPI est une entreprise de travail temporaire d'insertion qui présente la spécificité d'accompagner vers l'emploi des personnes handicapées. Après avoir fait le constat qu'aucune agence de recrutement dédiée au handicap n'existait sur le territoire, Astrid Gascon crée EPI, une ETTI qui compte plus de 20% de travailleurs handicapés dans son effectif.

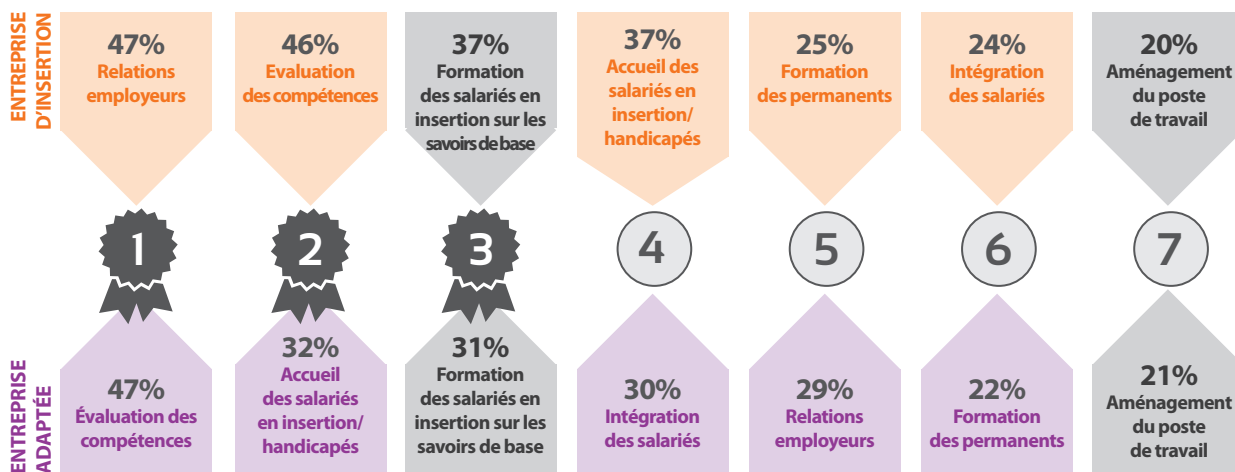
Positionnée sur tous les secteurs d'activités, restauration-hôtellerie, industrie ou bâtiment, EPI propose un accompagnement sur mesure au salarié handicapé et à l'entreprise cliente. « Nous réalisons un double accompagnement, un accompagnement du salarié handicapé pour bien connaître son projet professionnel et le poste adapté à son handicap, et un accompagnement de l'entreprise cliente pour démystifier le handicap, dans les deux cas c'est l'étape de l'intégration qui est décisive », confie Astrid Gascon.

EPI s'est engagée dans la démarche de professionnalisation de ses pratiques sociales et a obtenu en 2013 la certification AFAQ El-ETTI, système de management, délivrée par l'AFNOR. « On se doit d'être irréprochable sur notre métier d'accompagnement social pour obtenir la confiance de nos salariés et de nos clients, nous l'avons fait en embarquant toute l'équipe d'encadrants et de gestionnaires dans la démarche qualité ». Un effort récompensé puisque l'entreprise continue d'afficher des résultats de retour dans l'emploi très positifs, 65% des salariés en insertion, en situation d'exclusion ou de handicap, retrouvent un emploi après leur passage dans l'entreprise.

Coopérations : n'ayons pas peur d'aller plus loin !

Classement des actions à mutualiser

Quels types d'actions (choix multiple) souhaiteriez-vous mutualiser ?



TÉMOIGNAGE : une culture commune EI-EA pour réussir l'insertion

L'entreprise d'insertion Trait d'Union et la SCOP Cajev, spécialiste des espaces verts, ont créé ensemble une entreprise adaptée, en janvier 2011.

La coopération est d'abord née d'une vision commune du travail des personnes en situation de handicap : « nous partageons les mêmes valeurs de l'ESS et la volonté de proposer un emploi aux personnes en difficulté sociale et en situation de handicap » confie Vincent Fillonneau, directeur de Trait d'Union et co-gérant de l'EA. Cette coopération est aussi née d'un enjeu économique : « avec les obligations liées à l'embauche de travailleurs handicapés dans les entreprises et le recours aux clauses sociales dans les marchés publics, certains de nos clients cherchaient à remplir leurs obligations vis-à-vis des travailleurs handicapés. Nous savions leur apporter des réponses avec l'entreprise d'insertion, nous voulions leur apporter des solutions pour l'emploi des travailleurs handicapés avec l'entreprise adaptée ».

Dans la continuité des partenariats que Trait d'Union a construit avec des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et des Instituts Médico-Educatifs (IME), l'entreprise adaptée Mains vertes accueille des jeunes travailleurs handicapés et propose à ceux qui en ont la capacité de suivre une formation pour obtenir le CAP entretien des espaces verts.

Les liens entre l'entreprise d'insertion et l'entreprise adaptée se sont renforcés par la culture de groupe que Trait d'Union a instaurée au sein des équipes encadrantes. « On se doit de créer les conditions du rapprochement entre les équipes permanentes car certains salariés en insertion sont amenés à poursuivre leur parcours vers l'entreprise adaptée. » Le centre de formation du groupe Trait d'Union propose à tous les encadrants techniques une formation sur la connaissance du handicap mental et son adaptation en milieu de travail, « les salariés présentent des problématiques sociales et de santé souvent très lourdes qui doivent pouvoir être appréhendées par tous » conclut Vincent Fillonneau.

Deux modèles fers de lance de l'entreprise solidaire dialoguent

Entretien croisé avec **Sébastien Citerne**, Directeur général de l'UNEA et **Olivier Dupuis**, Secrétaire général de la fédération des entreprises d'insertion.

Tout d'abord comment expliquez-vous que deux modèles si proches soient si peu souvent associés ?

Sébastien Citerne

En France, nous avons trop souvent tendance à vouloir travailler en « silo ». Il est vrai que le cadre législatif définit aujourd'hui deux modèles d'entreprises bien distincts relevant d'interlocuteurs différents au sein de l'administration publique de l'emploi. Par contre, il ne faut pas chercher bien loin pour remarquer que de nombreux points communs existent notamment une dimension entrepreneuriale forte et une volonté de trouver des solutions d'inclusion par le travail de personnes qui en demeurent trop souvent éloignées.

Olivier Dupuis

C'est effectivement un défaut bien français, et il faut reconnaître que nous y avons notre part, et trop longtemps nous avons considéré les entreprises adaptées seulement comme des concurrentes. Cette vision appartient au passé, nous sommes dans une ère ouverte avec une approche territoriale que porte notre finalité sociale commune.

Pensez-vous que cette nouvelle génération d'entrepreneurs solidaires est en train d'inventer un nouveau modèle d'entreprise ?

Olivier Dupuis

Probablement même s'il n'y a pas de rupture particulière, plutôt un nouveau raisonnement sur les alliances. Personne dans la fédération n' imagine un modèle fusionné entre l'EA et l'EI, en revanche tous, et encore plus les créateurs qui arrivent, que le modèle d'entreprise ouverte est celui qui a de l'avenir. Il faut sortir de notre zone de confort de nos pré-carrés, affranchissons-nous du cadre de l'IAE, du champ social, de l'ESS, et raisonnons en entreprise territoriale.

Sébastien Citerne

Comme le précise très bien Olivier, il n'est pas question de vouloir inventer un modèle mixte EA et EI. Il est important que chaque modèle soit connu et reconnu pour sa spécificité et sa valeur ajoutée économique et sociale. Nous avons les mêmes ambitions de remettre en emploi des personnes socialement éloignées ou porteuses d'un handicap, appuyons-nous donc sur nos complémentarités afin que sur chaque territoire des solutions soient possibles et envisageables pour toute situation d'exclusion.

Vous semblez confiants alors que l'Etat soutient vos deux secteurs sans pour autant réellement accompagner son développement, où sont les clefs de demain ?

Olivier Dupuis

Elles sont d'abord dans nos poches ! Nos modèles d'entreprises sont l'avenir de l'entreprise et nous avons assez d'atouts pour convaincre, à nous de faire bouger les lignes. Oui l'Etat est un peu tiède et parfois incohérent. Prenez les achats socialement responsables, d'un côté l'Etat voudrait fortement les développer, de l'autre le nombre de postes d'insertion reste stable. Au-delà de la dimension économique pure, quel est l'intérêt de faire plus de business si nous ne pouvons pas embaucher plus de personnes en parcours d'insertion ?

Sébastien Citerne

Le développement de nos structures passe forcément par un soutien de l'État, notamment dans l'augmentation du contingent de postes financés. Par contre le positionnement sur de nouveaux secteurs d'activités, la professionnalisation et l'accès à de nouvelles compétences pour nos salariés doivent permettre à nos structures de pouvoir accéder à de nouveaux marchés. La collaboration et la complémentarité des offres entre nos secteurs peuvent également être un très bon levier de développement : l'intelligence collaborative doit être au rendez-vous de demain.

Un mot pour conclure ?

Olivier Dupuis

Nos modèles sont l'exemple de l'hybridation, de l'économique et du social, du privé et du public. Allons au-delà et soyons des creusets d'hybridation de partenariats, de filières, de projets. Nos deux fédérations y travaillent désormais ensemble, pour à la fois accompagner le développement de nos entreprises et augmenter leur impact social sur le territoire.

Sébastien Citerne

Nos deux modèles sont une réussite pour les personnes éloignées de l'emploi. Les collaborations qui existent déjà sur le terrain doivent demain également être renforcées entre nos deux réseaux. Cette première étude menée conjointement est un beau début et est propice à de plus amples travaux de collaboration qui font sens dans les missions qui nous sont confiées.

Entreprises d'insertion et entreprises adaptées en quelques chiffres



Créée en 1988, la fédération des entreprises d'insertion représente les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion en France. Inscrites dans l'économie sociale et solidaire, elles portent un modèle économique à finalité sociale qui conjugue travail salarié, accompagnement et acquisition de compétences afin de favoriser l'accès à l'emploi durable des personnes en difficulté sociale et professionnelle. La fédération accompagne le développement de ces entreprises, mutualise leurs expériences et les représente auprès de l'Etat, des collectivités, des organisations professionnelles...



Efficacité économique,
finalité sociale

La fédération des entreprises d'insertion
18-20 rue Claude Tillier - 75012 Paris
Tél. 01 53 27 34 80
contact@lesentreprisesdinsertion.org
www.lesentreprisesdinsertion.org

Créée en 1987, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) est l'instance représentative auprès des pouvoirs publics. Elle rassemble et fédère plus de 60% des entreprises adaptées en France. L'UNEA œuvre pour l'application de la Loi de 2005 sur l'ensemble du territoire, défend les intérêts du secteur adapté et coordonne la mise en place opérationnelle du Pacte pour l'Emploi signé à Matignon en décembre 2011. Elle s'est donnée pour mission de promouvoir l'entrepreneuriat adapté en communiquant le savoir-faire et le professionnalisme des entreprises adaptées, en soutenant leur développement, et en tissant dans le milieu économique tous liens favorables à la croissance et à l'emploi durable.



Union Nationale des Entreprises Adaptées
16, rue Martel - 75010 Paris
Tél. 01 43 22 04 42
info@unea.fr
www.unea.fr

Avec le soutien de :



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020